

COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 20 juin2019

Présents : **BIGLIA** Jean-Paul, Maire, **BABOLAT** Coraline, **BONNARD** Paul, **GIRAUD** Sylvain, **DURAND** Maël, **JOUX** Alexandre **JACQUEMIN** Emilie, **JANIN** Éric et **LASSEIGNE** Paul.

Excusés :

Secrétaire : Madame **BABOLAT** Coraline a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte le dernier compte rendu.

1. Reprises anticipées des résultats 2018

Concernant la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2018** de la régie simple ou directe.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul **BIGLIA**, Maire,

Le Compte Administratif de **l'exercice 2018** voté le 4 avril,

Vu la délibération D2019_03_001, le résultat de l'exercice 2018 du CCAS sera affecté au Budget Principal

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

DECIDE d'affecter le résultat, de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2018	100 289,67 €
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CCAS 2018	-578,86€
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	149 732,35 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES CCAS	1 339,10€
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	250 882,26 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	89 000,00 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	161 882,26 €
Résultat d'investissement 2018	84 445,61 €
Résultat antérieur reporté	16 951,87 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001	101 397,48€
Restes à réaliser au 31/12/2018	6 000 €
Dépenses	6 000 €
Recettes	0 €
Besoin d'autofinancement de	0 €

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal que M. le Trésorier de Lagnieu nous demande de procéder à des modifications suite à l'affectation des résultats. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessous :

Principal	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
En Fonctionnement BP			
002	Résultat reporté		1439,10€
61521	Terrains	1439,10€	

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal que suite à la réception de la facture de l'agence de l'eau. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessous :

Principal	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
En Fonctionnement Eau			
701249	Redevance pollution eau	+484€	
61521	Terrains	-484€	

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal que suite à la réception de la facture de l'agence de l'eau. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessous :

Principal	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
En Fonctionnement Assainissement			
706129	Redevance pollution eau	+234€	
61523	Entretien réseaux	-234€	

2. Locataires

a) Départ F3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Dominique Buisson-Mory, locataire du F3 communal situé au « 25 montée de l'église » souhaite quitter son logement à la date du 31/06/2019. Le délai ne respecte pas le préavis de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, mais un nouveau locataire souhaite emménager à cette date. N'étant pas à jour de ses paiements, il propose que la caution d'un montant de 468 € lui soit restituée dès le solde de ses dettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix POUR AUTORISE M. le Maire à rendre la caution d'un montant de 468 € au solde de ses dettes.

b) Départ studio

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maël Durand, locataire du studio communal situé au « 26 montée de l'église » souhaite quitter son logement à la date du 31/06/2019. Le délai ne respecte pas le préavis de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, mais cela lui permettra de louer le F3 communal à compter du 01/07/2019.

La caution d'un montant de 280 € lui soit restituée dès le solde des différentes factures inhérentes au départ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix POUR AUTORISE M. le Maire à rendre la caution d'un montant de 280 € au solde de ses paiements.

c) Arrivée F3

Monsieur le Maire fait part de la demande de location de M. Maël Durand et Mme Romane Gagneux concernant la location du F3 communal situé au « 25 montée de l'église » 01680 Lompnas.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Attribue le logement à **M. Mael Durand et Mme Romane Gagneux**, à compter du **1^{er} juillet 2019** pour une durée de **3 ans**,
- Fixe le montant du loyer à **476 €** (quatre cent soixante-seize) **mensuel**,
- Rappelle que le montant du loyer sera révisé chaque année **au 1^{er} juillet** selon l'indice INSEE en vigueur (2^{ème} trimestre),
- Demande **une caution de 476 €** correspondant à un mois de loyer.

d) Arrivée studio

Monsieur le Maire fait part de la demande de location de M. Julien Ollier concernant la location du studio communal situé au « 26 montée de l'église » 01680 Lompnas.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Attribue le logement à **M. Julien Ollier**, à compter du **1^{er} juillet 2019** pour une durée de **3 ans**,
- Fixe le montant du loyer à **285 €** (deux cent quatre-vingt-cinq) **mensuel**,
- Rappelle que le montant du loyer sera révisé chaque année **au 1^{er} juillet** selon l'indice INSEE en vigueur (2^{ème} trimestre),
- Demande **une caution de 285 €** correspondant à un mois de loyer.

3. Questions diverses

a) Enedis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le remplacement des compteurs se fera en Aout 2019 sur la commune. Il présente le fonctionnement du nouveau compteur Linky.

b) Journée des chemins

L'ensemble du conseil municipal décide de la date du 27 juillet 2019 pour l'entretien des chemins communaux ainsi que le nettoyage du village, ils vous donnent rendez-vous à 7h30 dans le village.